



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

structures administratives

Question écrite n° 83390

Texte de la question

M. Thierry Lazaro interroge M. le ministre de l'intérieur sur les missions, l'activité en 2014 et le coût de fonctionnement pour l'État du Haut conseil à l'intégration (SGII).

Texte de la réponse

Le Haut conseil à l'intégration (HCI) a été créé par le décret no 89-912 modifié du 19 décembre 1989. Depuis le 24 décembre 2012, le président et les membres du collège du HCI ne sont plus en fonction. Le HCI n'est plus en activité à compter de cette date.

Données clés

Auteur : [M. Thierry Lazaro](#)

Circonscription : Nord (6^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 83390

Rubrique : Ministères et secrétariats d'état

Ministère interrogé : Intérieur

Ministère attributaire : Intérieur

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [30 juin 2015](#), page 4917

Réponse publiée au JO le : [28 juin 2016](#), page 6023